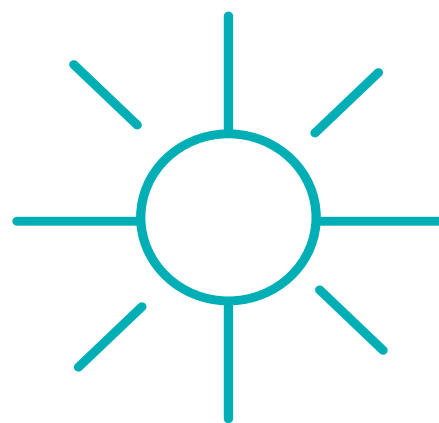


Prévoyance



L'ADHÉSION À LA PROTECTION PRÉVOYANCE SÉRÉNA EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉE AUX AGENTS EN ACTIVITÉ NORMALE DE SERVICE

Je peux choisir le niveau de sécurité adapté à ma situation pour assurer ma tranquillité et celle de ma famille :

MGAS Séréna

Un premier niveau de garantie pour limiter mes difficultés financières en cas d'aléa de la vie.

MGAS Séréna +

Mon salaire est préservé en cas d'arrêt de travail et mes proches reçoivent un an de salaire si je décède.

MGAS Séréna Max

Ma famille bénéficie d'une large couverture financière puisqu'une partie de mes primes est maintenue.

OBLIGATOIRE

Garanties exprimées en % du TIB dans les conditions et limites décrites dans la notice.

Capital Décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)

Capital Décès

Majoration en cas d'Accident

Majoration en cas d'Accident de service (trajet compris)

Majoration en cas de décès concomitant du conjoint

Capital Éducation (par enfant scolarisé)

Capital Orphelin handicapé

Complément de perte de traitement / salaire en cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail (ITT)

Rente Invalidité permanente totale (IPT) (Taux invalidité > 66%)

Rente Invalidité permanente partielle (IPP) (Taux invalidité N entre 33% et 66%)

Dépendance (Montant mensuel)

Séréna

70 %
PTIA : minimum
de 20 000€

+70 %

+70 %

-

-

20 000 €

75 %

-

-

260 € à domicile
et à l'hôpital

Séréna +

100 %
PTIA : minimum
de 40 000€

+100 %

+100 %

+100 %

10 000 €

40 000 €

85 %

55 %

55% x N / 66

260 € à domicile
520 € à l'hôpital

Séréna Max

130 %
PTIA : minimum
de 60 000€

+130 %

+130 %

+130 %

10 000 €

60 000 €

95 %

75 %

75% x N / 66

520 € à domicile
et à l'hôpital